

# Opération de Développement Rural



## Commission Locale de Développement Rural



Séance n°8 du 16/05/2018





CLDR de Gembloux – Séance Plénière  
Le **16 mai 2018**, salle du Conseil communal, Hôtel de Ville  
Compte-rendu réunion n°8

Participants :

- Pour la **CLDR** (28) :

Conseillers communaux	Membres citoyens	
★ <b>Marc BAUVIN</b>	★ <b>Cécile BAUVIN</b>	★ <b>Olivier GUILLITTE</b>
★ <b>Emmanuel DELSAUTE</b>	★ <b>Benjamin BERGER</b>	★ <b>Philippe HENIN</b>
★ <b>Jeanine DENIS</b>	★ <b>Fabien BOURDEAU</b>	★ <b>Thierry KERVYN</b>
★ <b>Gauthier LE BUSSY</b>	★ <b>Jean-Pol BURTEAU</b>	★ <b>Bruno LAZARD</b>
★ <b>Bernard SCHMIT</b>	★ <b>Nicolas CLAESSENS</b>	★ <b>Paul-Éric MOSSERAY</b>
	★ <b>Xavier DEMARETS</b>	★ <b>Delphine PAGE</b>
	★ <b>Joseph DERYCK</b>	★ <b>Jacqueline PARACHE</b>
	★ <b>Michel DE WAELE</b>	★ <b>Anne PISSOORT</b>
	★ <b>Myriam DEWULF</b>	★ <b>Bernadette STAPPAERTS</b>
	★ <b>Isabelle DULLAERT</b>	★ <b>Céline STÉPHENNE</b>
	★ <b>Damien EYLENBOSCH</b>	★ <b>Édith VAN MALCOTTE</b>
	★ <b>Lucrèce GARCIA D'HEYGERE</b>	

- Pour l'**Administration communale** : Christine HUBERT (Agent relais communal)
- Pour l'**auteur de PCDR** : Anne SINZOT (CREAT)
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Jocelyne VAN LIERDE (Agent traitant), Michaël PLUIJGERS (Agent appui)

Excusés :

- Pour la **CLDR** (9) :

Conseillers communaux	Membres citoyens
★ <b>Philippe CREVECOEUR</b>	★ <b>Éric BEKA</b>
★ <b>Laurence DOOMS</b>	★ <b>Anny-Claire KUMS</b>
★ <b>Nadine GUISSET</b>	★ <b>Fabian LOSANGE</b>
★ <b>Emilie LEVEQUE</b>	★ <b>François SCHILTZ</b>
★ <b>Aurore MASSART</b>	

Copie :

- Mise en ligne sur le site internet communal
- aux membres de la CLDR
- au Collège communal de Gembloux
- à l'Administration communale de Gembloux : à la Directrice générale, à l'agent relais de l'ODR
- à l'Administration régionale – DGO3 (Xavier DUBOIS)
- à l'auteur du deuxième PCDR : le CREAT-UCL
- à la Direction de la FRW

Secrétariat : Michaël Pluijgers (FRW)

Annexes :

- Annexe 1 – Présentation du projet de liaison douce entre Gembloux et Lonzée
- Annexe 2 – Présentation PPT FRW - CREAT

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 12.03.2018
2. Approbation, au stade projet, du projet conventionné de liaison Lonzée/Gembloux (PCDR de 2005)
3. Présentation et avis sur les projets du lot 1
4. Divers

### **1. Accueil et approbation du compte rendu du 12/03/2018**

M. Bauvin accueille les membres et introduit la rencontre en rappelant l'ordre du jour.

**Le compte rendu de la CLDR du 12 mars 2018 est approuvé sans remarque.**

### **2. Approbation, au stade projet, du projet conventionné de liaison Lonzée/Gembloux (PCDR de 2005)**

Présentation dans sa dernière version du projet de liaison douce entre Lonzée et Gembloux par Frédéric Paintoni, représentant du service travaux de la Ville (voir annexe 1).

L'objectif est de créer une liaison douce de Lonzée au centre-ville en évitant la nationale 4 afin de compléter le réseau cyclable dans Gembloux. Le projet devrait permettre également de faire des boucles de promenade autour de Lonzée. Au départ du nouveau rond-point (N4 – Av. Maréchal Juin – Rue du Bordia), le cheminement emprunte la liaison pour modes doux qui mène au chemin de Liroux mais il se prolonge vers Lonzée en suivant le chemin de fer et longe par la suite le village dans sa partie nord. Une liaison permet de rentrer dans le village au niveau de la rue des Sorcières. A l'heure actuelle, un sentier piéton existe déjà à cet endroit.

L'aménagement de 2,6 km est divisé en plusieurs zones : zone 1, zone 2 et zone 3.



- Zone 1A (320m) – Aménagée comme un chemin de remembrement car sera aussi utilisée par les agriculteurs (signalisation F99c), contrairement à la zone 1B qui sera uniquement destinées aux piétons/cavaliers.
- Zone 1B (700m) – Ne doit pas être bétonné de la même manière, car il n’y aura pas de charroi agricole. C’est donc plus facile. Le revêtement prévu reste relativement durable et donne un cachet rural. C’est un béton sec, différent de la cendrée ou de la dolomie. Les coûts sont réduits car l’assiette est plus petite.
- Zone 1C (210m) - Accès fermé par une barrière mais les riverains pourront l’ouvrir avec une clé spéciale (présence de jardins et tronçon utilisé par un agriculteur). Il est prévu de mettre en place des double-barrières et des rondins ainsi qu’une haie pour laisser passer les chevaux et les vélos mais pas les quads et autres engins motorisés.
- Zone 1D – Déjà aménagée pour relier le chemin de Liroux.
- Zone 2A (70m) – Passage dans la cour de la ferme William.
- Zone 2BA et 2BB (1360m) – Le chemin est partagé avec les agriculteurs, donc ce sera une route de remembrement assez large (4,75m). Des zones de croisement sont prévues.
- Zone 2C (360m) – Aménagement d’une route bi-bande pour dissuader les voitures d’emprunter la voirie.
- Zone 3 (320m) – Prolongation de la rue des Sorcières jusqu’au tronçon aménagé. Un chêne sera planté à la zone de croisement avec la rue des Sorcières pour marquer le lieu.



Panneau F99c

#### Questions/Remarques :

- Il serait intéressant de prendre en compte les cavaliers et les joggeurs sur les à-côtés. Dans l’idéal, prévoir des accotements non indurés.
  - ↳ *C’est pris en compte tant que l’espace est disponible au niveau de l’assiette. Néanmoins, il pourrait être intéressant de décaler, quand cela est possible, la largeur bétonnée de 25cm d’un côté pour augmenter la zone accessible « joggeurs/cavaliers » (1m) de l’autre côté et la rendre plus confortable.*
- Important d’avoir du béton sur l’ensemble de l’assiette pour que les agriculteurs ne puissent pas empiéter sur le chemin lorsqu’ils labourent.
- Avez-vous pensé à aménager un bi-bande sur toute la longueur du tronçon ?
  - ↳ *Oui, mais cela semblait plus compliqué car nécessite plus d’entretien notamment pour préserver la bande du milieu et qu’il n’est pas simple d’aller d’une bande à l’autre à vélo (balade en famille par exemple). Un bi-bande est quand même prévu dans la zone 2C pour dissuader les automobilistes.*
- Pourrions-nous imaginer de placer de la végétation pour rendre l’accès encore plus dissuasif et ne pas voir la longue ligne droite depuis la route ?
  - ↳ *La végétalisation du tronçon est prévue dans le projet. Il a par contre fallu tenir compte du charroi agricole et des manœuvres nécessaires. Il n’est donc pas possible de planter le long de tout le tronçon ni de créer un effet de porte au début du chemin (d’où le choix d’un bi-bande à cet endroit).*

- Certains membres apprécient le projet, car il rend plus accessible ce chemin qui est public.
- Il existe des radars automatisés pour décourager les automobilistes d'emprunter une route (avec photos des plaques). 10-15 procès-verbaux suffiront à les en dissuader.
  - ↳ *La Ville s'est renseignée, mais le système que la police va acquérir prochainement ne pourra pas être déplacé facilement. Néanmoins, cela pourrait être envisagé ultérieurement.*
- Est-il prévu du mobilier urbain ? Serait-il possible d'en placer près des zones d'habitations ?
  - ↳ *Il y aura des plantations. Mais a priori pas de mobilier urbain. La difficulté étant son entretien, car cela peut vite être dégradé.*
  - ↳ *Néanmoins, cela pourrait se faire en dehors du projet, par la suite.*
- Qu'est-il prévu en ce qui concerne l'entretien de l'itinéraire ? C'est important de le prévoir surtout lors des récoltes dans les champs par les agriculteurs (boue sur la route).
  - ↳ *Le matériel acquis par la Ville pour l'entretien du RAVeL pourra être utilisé aussi pour ces tronçons.*
  - ↳ *Pas de contrat d'entretien prévu avec les agriculteurs, c'est à charge de la Ville.*
- A côté de la voirie, à combien de mètres pouvons-nous planter ?
  - ↳ *Il y a peu de largeur possible pour les plantations sur le domaine public. Certaines contraintes doivent être prises en compte : pas d'ombre sur les champs, 50 cm de la limite de propriété. Les plantations sont donc prévues là où il y a de la place et lorsque les contraintes ne l'empêchent pas.*
- Le projet est déjà approuvé par le Conseil communal, pourquoi encore demander l'avis de la CLDR à ce stade ?
  - ↳ *Le projet a déjà été présenté à la CLDR préalablement. Sont expliqués ici les derniers éléments d'aménagements et l'avis des membres sera pris en compte autant que possible.*

**La CLDR approuve l'avant-projet de liaison douce entre Gembloux et Lonzée issu du premier PCDR de la Ville.**

### **3. Présentation et avis sur les projets du lot 1**

Jocelyne Van Lierde réexplique aux membres le schéma d'élaboration du PCDR pour situer son état d'avancement.

L'objectif de la réunion est de se mettre d'accord sur les grandes orientations, les fonctions et l'estimation budgétaire des fiches-projets du lot 1.

La présentation se trouve en annexe 2.

Questions/Remarques :

- Quelle est la capacité d'évolution des différents projets ? Ne va-t-on pas être bloqué par des décisions prises déjà maintenant ?
  - ↳ *On reste vraiment dans la description des fonctions, des objectifs et des principes des projets. Les esquisses ne sont pas les plus importantes à ce stade, elles sont faites pour donner une idée mais seront susceptibles de changer une fois que l'on activera les fiches. Pour chaque fiche, une actualisation des informations sera prévue quand le projet sera mis en œuvre. Cela se fera bien évidemment en collaboration avec la CLDR et les riverains pour préciser le projet sur base d'un contexte qui aura évolué entre-temps.*
  - ↳ *Dans le 1<sup>er</sup> PCDR, les fiches devaient être très précises (on allait jusqu'au mètre notamment). Ce n'est plus le cas aujourd'hui, il faut surtout se mettre d'accord sur les grands principes, le reste est très estimatif.*
  - ↳ *Dans la nouvelle procédure à suivre, la mise en œuvre des projets débute par une phase d'étude de faisabilité du projet, ce qui permet d'intégrer de nouveaux éléments ou d'apporter des adaptations au projet.*
- C'est important de discuter des projets avec la population car la CLDR n'est pas suffisamment représentative de la population des villages.
  - ↳ *Oui, c'est bien le principe du PCDR, les projets sont construits, portés et réalisés de cette manière.*

## FP 1.01 – Aménager la place de Sauvenière

Questions/Remarques :

- Est-ce que le pied de l'escalier, devant les maisons, se trouve sur une propriété publique?
  - ↳ *Non c'est privatif. Il faudrait adapter le schéma de la fiche pour que ce soit suffisamment clair.*
- En ce qui concerne le talus vers l'école, est-ce que des démarches sont prévues avec le voisinage car il se détériore ? Il faudrait protéger le sentier qui longe l'école pour en faire un sentier « paysager ». L'école a tendance à déborder et à se l'approprier.
  - ↳ *Le sentier n'est plus accessible aujourd'hui (contrairement à l'esquisse du projet dans le 1<sup>er</sup> PCDR) car est utilisé par l'école.*
- Le deuxième escalier doit aussi être intégré dans le projet et faire l'objet d'un réaménagement au sein de la fiche car il est dangereux.
- Que sont les scénarii minima et forts ? Qu'est-ce qui va guider le choix ?
  - ↳ *Le budget actualisé lorsque la fiche-projet sera activée.*
- La plaine de jeux à côté de l'église reste toujours inaccessible parce que le revêtement n'y est pas placé. C'est dommage, les enfants ont envie d'en profiter avec les beaux jours...
  - ↳ *Un rappel a été lancé à l'entreprise responsable des travaux. La Ville attend une réaction.*

FP 1.02 – Aménager la place de Lonzée
---------------------------------------

Questions/Remarques :

- Il y a aujourd’hui 65 places de stationnement sur la place. Le projet n’en prévoit que 40. Cela risque de poser un réel problème. Aux heures scolaires, les parkings sont remplis sur la place et le long des routes, il y a des congestions partout dans le village.
- La mobilité est un vrai problème à Lonzée, il ne faudrait pas l’empirer.
  - ↳ *Il y a peut-être moyen d’organiser les choses avec un Pédibus ou un vélobus.*
  - ↳ *Serait-il envisageable de favoriser la création de sentiers pour avoir des zones de stationnement différentes ?*
- Le problème est que les élèves ne viennent pas tous de Lonzée. On ne peut pas imaginer le réaménagement de cette place, sans réfléchir aux problèmes de mobilité du village, c’est indissociable. La place se veut conviviale mais les problèmes de mobilité engendrent une perte nette de convivialité au sein du village (dispute entre habitants, etc.)
  - ↳ *Attention que le Développement rural n’interviendra pas sur une place pour n’y faire que du parking. Il faut apporter d’autres fonctions au lieu, réfléchir à la convivialité des lieux.*
  - ↳ *L’étude de faisabilité du projet devrait permettre de réfléchir à cette question. Il faut bien entendu maintenir du parking, mais il y a d’autres solutions.*
- Ne pourrait-on pas imaginer l’achat d’un terrain pour faire du parking ?
- Il faut prévoir des espaces polyvalents et réversibles, ce qui est prévu dans le projet. Attention à ce que la végétalisation ne l’empêche pas. Même si la végétalisation est importante pour l’esthétique de la place.
- Solution proposée : agrandir la zone bleue du schéma (côté cimetière) et avoir des aménagements polyvalents dans les autres zones.
- Dans les principes d’aménagement, il ne faut pas forcément de deuxième zone verte. Il faut faire un vrai parvis !
- Deux suggestions : aménagement du parking dans la rue du village (rue de l’Eglise et rue de Lonzée) par du marquage et réalisation d’un sentier qui relie les pôles d’attraction du village pour favoriser les modes doux au sein du village.
- La fiche mobilité du lot 2 devrait être faite en lot 1, avant la réalisation de la place.
- Qui sont les porteurs et parties prenantes ? Seront-ils associés aux suites du projet ?
  - ↳ *La CLDR et les habitants de Lonzée seront bien entendu associés aux réflexions lorsque le projet sera activé.*

FP 1.03 – Créer une maison multi-services à Bossière
--

Questions/Remarques :

- Est-ce que ce projet reste envisageable si la Ville n’est pas propriétaire du bâtiment ?

- ↳ *Oui, il faut mettre en place une convention d'occupation (droit d'emphytéose pour 30 ans minimum, par exemple) ou envisager un rachat par la Ville. En cas d'emphytéose, le bail devrait être de la plus longue durée possible, avec une éventuelle proposition de rachat à termes par la Ville.*
- La division en 3 étages ne posera-t-elle pas problème ?
  - ↳ *Non, cela a été fait à l'Espace Grand-Leez par exemple.*
- La toiture du garage vient d'être refaite.

FP 1.04 – Créer une maison rurale à Beuzet
--

Questions/Remarques :

- Les membres CLDR de Beuzet sont très satisfaits du projet. Ils se posent la question de la gestion de ce futur espace de loisirs, s'il n'est pas uniquement sportif ? Est-ce que ce sera uniquement Gembloux Omnisport ?
  - ↳ *La salle sera une salle polyvalente non sportive même si certains équipements pourraient être mutualisés (sanitaires, ...). Donc a priori ce n'est pas Gembloux Omnisport qui gèrera l'infrastructure. Néanmoins, cela doit encore s'organiser par la suite. Il y a un exemple de ce type à Corroy-le-Château où la salle « Les Faisans » située au sein du complexe sportif est gérée directement par l'ASBL Les Faisans. Les associations locales peuvent donc s'occuper de la gestion (ce qui leur prend, soit dit en passant, un peu de temps).*

FP 1.05 – Améliorer l'attractivité du complexe naturel dans et autour du bois de Grand-Leez
---

Questions/Remarques :

- Est-ce que les habitants pourront être au courant de ce que compte faire le DNF ?
  - ↳ *Oui, il y aura enquête publique lorsque le Plan d'Aménagement Forestier sera soumis à la Ville.*
- Les représentants de Grand-Leez avaient émis le souhait d'étendre la zone prise en compte dans la fiche-projet au jardin d'EGL nature ainsi qu'à la phragmitaie.
- Par ailleurs, il semble y avoir une incompréhension : il n'y avait pas de volonté de créer un espace barbecue et une zone dédiée aux mouvements de jeunesse au niveau du pavillon forestier. L'idée principale est surtout de créer un endroit pour être mieux connecté à la nature, avoir un pavillon léger, pour accueillir les classes, à vocation didactique, avec des toilettes sèches, ... Dans l'idéal, il ne faut pas qu'il soit directement accessible en voiture, pour limiter les possibilités de squattage ou de vandalisme. La localisation se situerait dans la continuité de la zone de l'Eco-Jardin de l'Orée du bois de Grand-Leez (EGL nature).
  - ↳ *Le plus simple en matière de permis d'urbanisme, serait de situer le pavillon à l'orée d'une zone forestière (selon le Code du Développement Territorial et le fonctionnaire délégué).*
  - ↳ *La fiche est relativement bien construite. Il faut juste enlever les dernières énumérations dans la description du projet : barbecue, accès aux mouvements de jeunesse et accès en voiture pour que le pavillon reste un lieu de quiétude (juste accessible à pied).*



- ↳ *Se situerait plutôt au niveau de l'ancien terrain de football (dans la continuité du jardin d'EGL nature).*
- A priori, le bois est communal et le rôle du DNF reste lié aux volontés de la Ville, tant qu'elles ne sont pas contraires au code forestier.
  - ↳ *Oui, en effet, et la Ville souhaite maintenir une bonne collaboration avec le DNF.*
- Le projet est maintenu en lot 1.

FP 1.06 – Développer une vision globale de la vallée de l'Orneau au travers d'une maison de la nature et de l'environnement

Sur base de la fiche-projet, une rencontre avec le fonctionnaire délégué a été organisée afin de connaître son avis sur la localisation préférentielle du projet de Maison de la Nature et de l'Energie. Selon le fonctionnaire délégué, le choix qu'il serait prêt à suivre serait celui de l'acquisition d'une zone cultivée pour agrandir la réserve de l'Escaille et au sein de laquelle pourrait s'insérer la Maison de la Nature. Dans l'idéal, cet endroit doit être facilement accessible.

Questions/Remarques :

- Doit-on rester cantonné à cette zone (Gembloux centre) ?
  - ↳ *A priori, oui car c'est une zone centrale, accessible et que la réserve de l'Escaille est un lieu intéressant en matière de nature qui pourrait être mis en valeur au travers du projet.*
  - ↳ *La Maison de la Nature et de l'Energie serait située aux alentours de la réserve de l'Escaille mais l'infrastructure devra être utile à tous les villages et facilement accessible de chacun d'eux.*
- Le bâtiment peut rester très basique et ne pas forcément entraîner un coût exorbitant. Il devrait être suffisamment grand pour stocker le matériel de gestion PCDN, éventuellement prévoir un abri pour le bétail (moutons pour gérer certaines parcelles). Il contiendrait également une salle polyvalente pour les aspects didactiques et de sensibilisations. Mais il ne faut pas forcément un bâtiment ultramoderne. Situé à l'emplacement de l'ancien moulin, ce serait facile. Et cela ne nécessite pas d'urbaniser une nouvelle zone.
  - ↳ *Il est important d'en faire un lieu qui soit utile pour toutes les associations à vocation « nature », avec des salles de réunions, un endroit tout public et accessible.*
  - ↳ *Que veut-on faire de ce projet ? Une étable pour des animaux ou des salles de sensibilisation ? Il faut rester en cohérence avec les objectifs du PCDR.*
- L'achat d'une zone cultivée n'est pas la plus intéressante d'un point de vue biodiversité sur ce versant, mais plutôt sur l'autre versant.
- Proposition de faire une visite de terrain rapidement pour trouver la localisation optimale. Mais il faut que les membres s'entendent sur les objectifs principaux du projet : créer un lieu collectif de sensibilisation du public pour les animations « nature » et le stockage du matériel de gestion PCDN. Il ne s'agit pas d'une étable.

FP 1.07 – Optimiser le réseau de chemins et de sentiers et tenir à jour l'Atlas
---

Questions/Remarques :

- Est-ce que le coût de l'étude peut être pris en charge par le Développement Rural ? Il faudra prévoir un budget prévisionnel pour la cartographie et la réalisation de certains sentiers.
- Fiche importante parce qu'elle couvre plusieurs villages de Gembloux. Il ne faut pas vouloir brasser trop large et ne pas étendre la réflexion à tous les modes doux, d'autres projets sont prévus à cet effet. Juste baliser les sentiers, et en remettre en état certains, ce serait déjà pas mal.
- Avec le projet Pic Vert il y a quelques années, s'est mis en place le « projet GPS » sur le territoire qui a permis de réaliser un état des lieux et sentiers existants, qui ne devrait être qu'actualisé aujourd'hui. Peut-on repartir de ce travail ?
- Pour l'entretien des sentiers : l'asbl « Sentiers.be » lance une campagne annuelle d'entretien des sentiers.
- La Ville peut faire la carte sur fonds propres a priori. En plus en intra-village, la Ville avance bien via le travail de Mme Dessart et l'inventaire réalisé par la CLDR.
- Verdict : se concentrer sur des petits aménagements, inutile de brasser trop large. Se concentrer sur les sentiers qui ne posent pas problèmes.
- Importance du balisage. Mais cela coûte donc il faut le budgétiser dans la fiche (budget global).

FP 1.08 – Offrir une liaison alternative « modes doux » entre Les Isnes et la gare de St-Denis-Bovesse
--

Questions/Remarques :

- La Wallonie va sécuriser la traversée sur la RN 912 à Bovesse, un peu avant le rond-point Didi (passage sécurisé et éclairé).
- Le contournement de la ferme est possible car l'agriculteur a cédé le terrain lors d'une demande de permis d'urbanisme.
- Dans le permis d'urbanisme, il est indiqué que la réalisation du chemin est à charge de l'agriculteur, ce qui semble utopique.
  - ↳ *Il a cédé l'assise, mais ne devrait pas faire le cheminement. Il faut corriger ce point dans la fiche.*
- S'agit-il d'une route existante ? Sera-t-elle éclairée ?
  - ↳ *Oui, c'est une route existante. Il n'est pas prévu d'éclairage a priori mais on peut étudier la question avec des modes d'éclairage moderne (éclairage intelligent ?).*
- Attention, il y a une erreur dans la dénomination d'une rue au sein de la fiche.
- Ca ne dispense pas la Ville de continuer à demander une piste cyclable le long de la RN912, car ce cheminement reste régulièrement emprunté par des piétons, de manière totalement non sécurisée.

FP 1.09 – Créer et installer des panneaux « l'agriculture au fil des saisons »

Questions/Remarques :

- Aller voir le projet à Ciney où les agriculteurs locaux apparaissent sur les panneaux et demandent de ne pas polluer.
- Diversifier le type de message.

FP 1.10 – Mettre en valeur les spécificités des villages comme facteurs d'identité globale

Questions/Remarques :

- Aux Isnes, souhait d'attendre la date du 21 octobre 2018 pour désigner le symbole du village en collaboration avec le Cercle Royal d'Art et d'Histoire de Gembloux.
  - ↳ *Ce n'est pas pressé, il y a le temps, les mascottes seront redéfinies par la suite avec les habitants des villages lorsque le projet sera activé.*
- Le budget de la fiche est sous-estimé, il faut au moins le doubler.
- Placer également sur les panneaux, les festivités locales récurrentes.
- Les panneaux devraient être localisés sur les places de village.

#### **4. Avis de la CLDR sur la priorisation des fiches du lot 1**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

#### **5. Prochaines étapes de la CLDR**

- **Mardi 05 juin** : Réunion de CLDR pour donner un avis sur la priorisation des fiches du lot 1 et sur les fiches-projets des lots 2 et 3.
- **Septembre** : Validation des fiches-projets et de l'avant-projet de PCDR
- Phase d'approbation : par le Conseil communal qui sera suivie de la présentation au Pôle d'Aménagement du Territoire pour avis et enfin approbation du PCDR par le Gouvernement wallon (début 2019 ?).

#### **6. Divers**

- Explication Vél'Orneau par Myriam Dewulf :  
Chaque village aura un stand. Il manque encore le village de Grand-Leez.  
16 septembre 2018 - Début vers 10h00. Boucle de +/- 40 km, avec des possibilités de « coupe-circuits ». Prochaine réunion du groupe le 22 mai à 19h30.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,  
Jocelyne VAN LIERDE & Michaël PLUIJGERS